



VILLE DE LANDIVISIAU

Le Maire, à

Monsieur FICHET
Sénateur

Monsieur Philippe PAUL
Sénateur

Madame Graziella MELCHIOR
Députée

Objet : loi Ségur

Madame la Députée,
Messieurs les Sénateurs,

Dans le cadre des questions écrites, orales ou des questions d'actualité, je souhaite que vous puissiez interroger le gouvernement dans les meilleurs délais sur les modalités d'application des accords du Ségur de la santé aux établissements privés à but non lucratif, sujet particulièrement sensible pour lequel de nombreux élus de terrain sont sollicités.

Ainsi, conformément à la position de son Conseil d'administration du 30 septembre 2020 et après deux séances de négociations visant à transposer dans sa convention collective (CCN 51) l'indemnité Ségur, la F.E.H.A.P. a décidé de prendre deux décisions unilatérales portant revalorisation des salaires des personnels, l'une pour les établissements de santé et l'autre pour les EHPAD, soit 90 € à compter de septembre 2020 puis 183 € nets par mois par salarié depuis décembre 2020.

Cette décision unilatérale du 26 octobre 2020 relative à l'attribution d'une indemnité forfaitaire Ségur aux personnels des EHPAD dans le cadre du Ségur de la santé a été agréée par un arrêté du 8 décembre publié au journal officiel du 24 décembre.

Le coût annuel des revalorisations liées au SEGUR sur les pôles sanitaire et médico-social s'élève à 4,3 M€ (à 5,5 M€ si on y rajoute les personnels exclus).

Or, à ce jour, les financements alloués pour ces établissements ne permettent pas d'intégrer le coût de cette mesure dans la masse salariale.

S'en suivent deux sortes de situations inextricables. Certains employeurs ont pris l'initiative de commencer à verser cette indemnité forfaitaire mais, faute de financement, ils sont contraints de la suspendre. Soit certains employeurs attendent la majoration des dotations de l'assurance maladie pour commencer à verser cette majoration.

.../...

Dans les deux cas, les personnels ne comprennent absolument pas l'injustice qui consiste à annoncer des mesures et des accords financièrement impossibles à mettre en œuvre sur le terrain.

En conséquence, je souhaite connaître la position du gouvernement et savoir à quelle date les dotations soins allouées à ces établissements seront majorées des montants dus.

Je vous prie de croire, Madame la Députée, Messieurs les Sénateurs, à l'assurance de mes sincères salutations.

**Le Maire,
Laurence CLAISSE**

